



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-166 - FINANCES COMMUNALES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, plusieurs opérations sont suivies dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programme (articles L2313-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales).

A l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire 2022, il convient d'examiner ces autorisations de programme : soit pour les clore, soit pour réviser l'enveloppe qui leur est affectée, soit pour réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Il est ainsi proposé :

1 - AP n° 2014/01 « Cœur de ville historique »

- Révision du montant des CP 2022 : - 150 000,00 €
- Révision sur les exercices 2023 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

2 - AP n° 2019/01 « Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville »

- Ajustement de l'enveloppe de l'AP : - 300 000,00 €
- Révision du montant des CP 2022 : - 222 000,00 €
- Révision sur les exercices 2023 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement.

Les autres autorisations de programme en cours ne sont pas modifiées, elles demeurent régies par les derniers ajustements fixés par délibération n° CM-2022-14 du 20 janvier 2022.

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 25 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

MODIFIE, pour les exercices 2022 et suivants, les enveloppes et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme dont le détail suit :

Code	Libellé	Situation	Enveloppe AP (TTC)						TOTAL
				Cumul CA2021 (1)	CP2022 (2)	CP2023 (3)	CP2024 (3)	CP2025 (3)	
AP 2014/01	Cœur de ville historique	Situation actuelle (5)	13 050 073,00 €	7 555 240,34 €	912 300,00 €	1 471 000,00 €	2 194 616,00 €	916 916,66 €	13 050 073,00 €
		Situation modifiée (4)	13 050 073,00 €	7 555 240,34 €	762 300,00 €	1 621 000,00 €	2 194 616,00 €	916 916,66 €	13 050 073,00 €
AP 2019/01	Hôtel de ville	Situation actuelle (5)	1 700 000,00 €	876 759,26 €	720 000,00 €	103 240,74 €			1 700 000,00 €
		Situation modifiée (4)	1 400 000,00 €	876 759,26 €	498 000,00 €	25 240,74 €			1 400 000,00 €

(1) selon CA2021 - montant cumulé des crédits de paiement mandatés au 31/12/2021

(2) Crédits de paiement inscrits au budget 2022

(3) selon projection répartition pluriannuelle des crédits de paiement exercices 2023 et suivants

(4) situation modifiée par la présente délibération

(5) situation actuelle = programmation des crédits de paiement adoptée en 2022 (délibération CM-2022-14 du 20/01/2022)

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le

: 04/07/22

Affiché le

: 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-34668-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET